



Le Regain

Journal de la Confédération paysanne de l'Ariège

Édito

Dérives de la nouvelle PAC : Quand nos prédictions se réalisent !

Il y a un an presque jour pour jour, lors du colloque sur l'agriculture de montagne que nous avons organisé à Ax les thermes, nous avons interpellé, devant quelques 300 congressistes, le Ministre Le Foll et ses conseillers, sur les risques de dérives de la nouvelle PAC, notamment sur les estives...



Las, nous n'avons pu que constater et dénoncer dans notre précédent numéro les agissements du président de la chambre d'agriculture. Non pas qu'on ait rien d'autre à faire, ou que nous voulions accabler ce brave homme à tout prix, mais simplement parce-que la manière dont il a optimisé le système d'aide constitue un vrai cas d'école pour montrer que si chacun d'entre nous avait agi de la sorte la tirelire aurait imploré !

Vous le savez bien, notre syndicat ne nie pas l'existence même des primes PAC et autres indemnités. Comme vous tous, nous avons attendu avec impatience que nous soit enfin versé le solde des aides PAC 2015. Ces aides représentent une part importante de notre chiffre d'affaire effectivement, mais je ne connais personne dans nos rangs qui ait modifié son système en fonction des orientations connues ou attendues de la nouvelle PAC.

Nous luttons pour que toutes les agricultures soient soutenues et surtout que tous les paysans soient équitablement aidés. Pour ce faire nous réclamons un plafonnement des aides par actif notamment, afin d'éviter les situations de rentes, et la course aux hectares.

Ce ne sont ni les intimidations, ni les citations à comparaître devant le tribunal pénal de Foix, qui nous feront reculer pour dénoncer les "modèles" agricoles qui vont à l'encontre de l'aménagement de tous les territoires et qui n'ont d'autres justifications économiques que l'accumulation des aides de tous types !

Aussi, que vous soyez éleveur qui a vu fondre ses primes et ses ha de pacages proratisés, maraîcher qui a peiné à trouver quelques malheureux hectares, mais aussi céréalier parfaitement au point sur le plan technique et qui a vu ses aides baisser aussi vite que les cours, venez nous soutenir le mardi 15 novembre 2016 à Foix.

Tous ensemble disons, "Pas juste des primes, mais des primes justes pour tous !"

David Eychenne, co porte-parole de la Confédération paysanne de l'Ariège

Communiqué de presse - 14 octobre 2016

Soutien à l'Agriculture en Ariège : « Où s'arrête l'optimisation et où commence la fraude ? »

Avec une position de lanceur d'alerte, la Confédération paysanne de l'Ariège, via ses porte-paroles Sébastien Wyon et David Eychenne et le soutien du comité départemental, a consacré les premières pages du journal le Regain n°37 à décrire les agissements de Mr François Toulis, président de la chambre d'agriculture de l'Ariège, qui illustrent parfaitement ce que la Confédération Paysanne ne peut accepter.

Suite à cela, ce dernier a récemment porté plainte, en son nom propre, pour diffamation. Sébastien Wyon et David Eychenne sont ainsi assignés à comparaître prochainement devant le tribunal correctionnel de Foix.

La Confédération paysanne de l'Ariège met le doigt sur les dérives qu'engendre la nouvelle politique agricole commune et souligne que « quand certains rament en soute, d'autres sont plutôt en mode croisière de luxe ». Adapter sans cesse la structuration d'une exploitation agricole pour bénéficier toujours plus des aides, ne serait-ce pas de la fraude ? De nombreux agriculteurs ariégeois valorisant de petites surfaces, ou/et des surfaces boisées, voient quant à eux leurs aides fortement baisser voire disparaître... Nous connaissons de nombreux paysans, en Ariège, dans des situations extrêmement difficiles, certains sont même sur le point d'arrêter leur activité !

La Confédération paysanne de l'Ariège insiste sur le fait que **la PAC et les aides aux paysans se doivent d'exister autrement**, et surtout en quoi **le système actuel des aides permet à certains, souvent bien placés, d'accumuler les rentes, aux frais du contribuable, alors que d'autres les perdent inexorablement... souvent au détriment d'une production de qualité...**

Le procès aura lieu le mardi 15 novembre 2016 à Foix. A cette occasion, la Confédération paysanne de l'Ariège organise une grande mobilisation : « Pas juste des primes, mais des primes justes ! ».

Rassemblement de paysannes et paysans et de toutes celles et ceux qui les soutiennent pour exiger une PAC juste !

David Eychenne, co-porte-parole
de la Confédération Paysanne 09

A toutes les paysannes et tous les paysans, à toutes celles et ceux qui les soutiennent, et qui se préoccupent de l'utilisation de l'argent public, rendez-vous mardi 15 novembre 2016 sous la halle des allées de Villottes, à Foix

APPEL À MOBILISATION

MARDI 15 NOVEMBRE 2016 À FOIX

**"Pas juste des primes, mais
des primes justes"**

**SOYONS NOMBREUX POUR LE
PROCÈS DE LA
CONFÉDÉRATION PAYSANNE,
ET POUR EXIGER UNE PAC
JUSTE !**

**Le système actuel des aides permet à
certains, souvent bien placés,
d'accumuler les rentes, aux frais du
contribuable, alors que d'autres les
perdent inexorablement... souvent au
détriment d'une production de qualité et
de la vie dans les territoires...**

Au programme :

- 13 h : marche vers le tribunal ;
- 15h30 : conférences, forums « pour une politique agricole citoyenne » – et procès de la PAC

Pendant que David E. et Sébastien W. seront jugés pour diffamation, nous organisons, sur les allées de Villottes, le procès de la PAC, sur ses exclusions et ses dérives. Viendront témoigner des paysans, des chercheurs, les condamnations encourues sont rudes ! Procureur de la république, juges, accusés, victimes, témoins, ce sera grandeur nature ! Venez assister, témoigner, participer, au procès de la PAC, cette après-midi du 15 novembre.

- 18h30 : soirée musicale – restauration sur place.



APPEL À MOBILISATION ET TÉMOIGNAGES

La Confédération paysanne nationale soutient cette action et lance un appel à mobilisation et à témoignages au niveau national.

Ce procès sera une tribune pour dénoncer les excès et soutenir les exclus de la politique agricole commune. Vous pouvez nous apporter vos témoignages sur ce que vous considérez comme dérives de la PAC (exclusion ou optimisation à outrance), par courriers, par mail, ou par téléphone.

Pour soutenir cette action, vous pouvez adresser un don :

- par chèque à : Les Amis de la Conf' - 104 Rue Robespierre - 93170 Bagnolet (en inscrivant au dos du chèque : « conf'09 »)
- ou par paiement sécurisé sur <https://www.helloasso.com/associations/les-amis-de-la-confederation-paysanne/collectes/soutenez-la-confederation-paysanne-de-l-ariège>

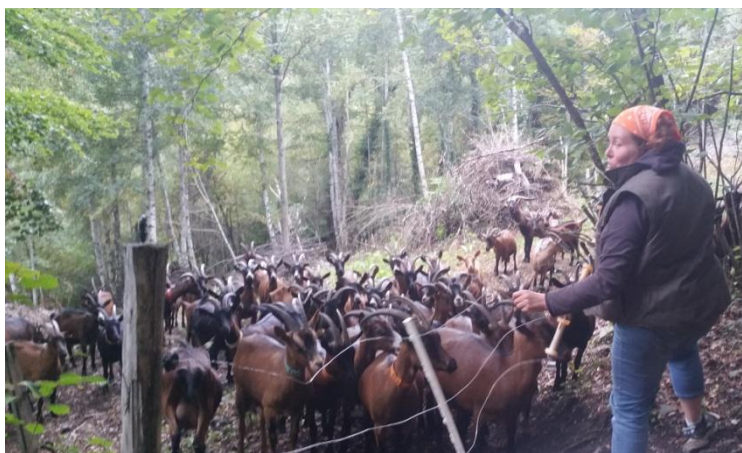
Une nouvelle PAC, au détriment de certaines fermes ! La ferme de la Hourque... bientôt inexistante ?

Avec leurs 3 enfants, Véronique et Benoît sont venu s'installer en 2008 sur la commune de Galey, à 900 m d'altitude. Pour s'adapter au mieux aux surfaces délaissées par les agriculteurs aux alentours, pour la plupart des parcours et sous-bois de noisetiers, frênes et châtaigniers, ils développent un élevage caprin fromagé, sur une SAU de 15 hectares. Ils ont pour cela bénéficié des aides à l'installation (DJA, subvention aux bâtiments d'élevage, prêts bonifiés), et été accompagné dans leur projet par la chambre d'agriculture de l'Ariège. Aujourd'hui, ils sont sur le point de vendre la ferme, ou du moins le bâti, car la ferme en elle-même, avec ses surfaces boisées, ne vaut pas grand-chose au regard de la PAC... Ils nous offrent leur témoignage, en décrivant, en quelques mots et chiffres, leur situation, leur colère. Un constat alarmant pour ce type de fermes et pour la vie locale !

Nous débutons en 2008 avec une trentaine de chèvres, en Agriculture Biologique, pour assurer le débouché commercial de nos fromages.

Aujourd'hui, en 2016, nous exploitons 32 hectares dont 80% de bois et parcours, avec un troupeau de 64 chèvres adultes, 15 chevrettes de renouvellement, 2 boucs, 9 cochons (engraissés avec le petit lait) et une vache laitière. Les chèvres pâturent 6 à 8 mois de l'année dehors, selon les conditions météorologiques. Les feuillages des noisetiers, frênes, châtaigner, les jeunes pousses d'arbres, de ronces et autres lierres poussent en abondance dans les sous-bois et satisfont le troupeau. Les glands et châtaignes sont aussi une ressource très importante, même si aux yeux du référentiel PAC ça ne vaut rien...

Nous commercialisons nos fromages à la ferme, dans une dizaine de points de vente locaux, dans 4 AMAP autour de Toulouse, ainsi que dans une vingtaine de magasins de l'agglomération toulousaine (principalement Biocoop).



En 2015, nous avons réalisé un chiffre d'affaire de 53000 € avec la vente de nos produits. Sur la base de calcul de 2014, nos aides PAC 2015 auraient dû représenter environ 11000 €, soit un pourcentage de 17% du chiffre d'affaire total.

Or, il semble que les divergences d'application entre l'ASP et nous, quant aux proratas à appliquer à nos bois pâturés, nous classent dans la catégorie des « fraudeurs » passibles de pénalités qui risquent de nous priver purement et simplement, de la totalité de nos primes PAC pour 2015.

Inutile de rappeler que cet état de fait, en plus d'être totalement injuste, nous mettra dans une situation financière intenable et aura pour conséquence de nous mettre en faillite.

Notre excédent de 10000€ est notre salaire, et correspond presque à l'enveloppe de nos aides. Avec les différentes allocations, elles nous permettent donc de vivre et d'élever nos trois enfants dans le cadre que nous avons choisi. Sans les primes PAC nous n'avons plus de salaire.

Nous tenons à faire remarquer que, contrairement à de nombreux agriculteurs aux alentours, les primes ne représentent pas pour nous une « rente » liée à la possession du foncier agricole, mais juste une compensation des difficultés liées à l'exploitation de terrains difficiles qui ont été délaissés par les autres agriculteurs.

Notre territoire est de plus en plus déserté pour ses conditions difficiles et sa pénurie d'emploi. De part notre activité nous participons à l'entretien du territoire, à la vie locale, au fonctionnement des écoles. Nous maintenons une petite activité touristique dont les citadins en manque de nature sont si friands.

Nous estimons donc que notre ferme apporte une réelle valeur ajoutée pour le territoire, sans compter la fabrication d'un produit apprécié de nos clients et qui nécessite technicité et professionnalisme.

Enfin, et il ne s'agit peut-être là d'un argument qui ne touche que nous, nous travaillons 365 jours par an depuis 8 ans, apparemment pour RIEN !

Véronique et Benoit VOYER

PAYSANS EN COLÈRE !!!

Chantier en cours !

Les agriculteurs de montagne non transhumants sont nombreux avec des productions et situations très diverses (maraîchage, arboriculture, PPAM, apiculture, volaille, porc, élevages laitiers ovins caprins bovins non transhumants...).

Les installations de ces dernières années montrent bien le dynamisme de ces productions, indispensables et complémentaires aux élevages transhumants.

Ces paysans font vivre les territoires de montagne avec des productions diversifiées et de qualité et souvent à forte valeur ajoutée ; mais ce sont aussi des vrais oubliés de la PAC car travaillant sur de petites surfaces et complètement écartés des aides pour certaines productions.

Depuis le colloque montagne, un groupe de travail s'est constitué pour avancer sur ce dossier tant à l'échelle du massif pyrénéen qu'au niveau national. A notre demande le ministère de l'agriculture engage un travail pour mieux connaître cette réalité sur tous les massifs.

Marre de cette PAC là !

À quand une politique agricole pour soutenir les agriculteurs ?

En Ariège, les infos sont encore partielles pour tous les agriculteurs transhumants, les dossiers des GP sont en cours de traitement à la DDT après la réalisation de toutes les visites rapides. A ce moment de l'instruction (encore en cours), les GP avec des écarts de 3 à 20% concernent 155 agriculteurs et 20 agriculteurs sont membres de GP ayant des écarts sur les estives de plus de 20%. Ces résultats sont inquiétants et importants puisque les écarts seront "rapatriés" sur la ferme, les estives pouvant aggraver ou améliorer la déclaration de la ferme!

Voici les chiffres :

Territoire	Écart : 0-3 %	Écart : 3-20 %	Écart : > 20 %
National*	38 %	13 %	2 %
Régional* (hors Ariège et PO)	44 %	11 %	2 %
Ariège hors estives **	27 %	23 %	2,4 %

* situation au 1^{er} septembre 2016

** situation au 8 octobre 2016

Ces chiffres confirment tout ce que nous craignons et avons dénoncé depuis des mois :

■ Les "sous déclarations" concernent de nombreuses fermes : près de 29% en Ariège.

■ La volonté de « repêchage » semble se concentrer essentiellement sur les fermes ayant plus de 20 % d'erreur alors que les 225 fermes entre 3-20 % d'écart auront aussi des conséquences financières importantes !

■ Pour les parcelles de moins de 0,5 ha qui ne sont pas visitées, c'est la photo interprétation qui est prise en compte. Quand ces petites parcelles s'ajoutent à quelques erreurs, la ferme passe vite au dessus des 3 % d'écart et le recours sera possible seulement à réception de la lettre d'instruction !

■ Le système des proratas pénalise très et trop fortement les fermes à petites surfaces (non transhumantes) et particulièrement celles valorisant des espaces boisés.

■ Alerte sur les estives !!! Les écarts s'appliquent à tous les membres du GP en fonction du nombre de bêtes et du temps passé en estive. Il y a un risque pour la gestion collective. C'est le président du groupement pastoral qui signe la déclaration ! quelle place sur les estives

pour des nouveaux transhumants ? Pour des installations en montagne ??

■ **Incertitudes** : les problèmes de trésorerie rencontrés par beaucoup (emprunts à rembourser pour compenser parfois les retards de versements des aides, jeunes installés qui naviguent à vue, annuités d'emprunt), les incertitudes quant aux montants d'aides définitifs, montant des pénalités, gestion ATR, dates de paiements, mettent en difficulté la vie sur les fermes !

Enfin, pas besoin de chiffres pour vérifier que beaucoup de paysans perdent beaucoup avec cette PAC !

Alors la Conf^e continue de réagir :

■ Au niveau départemental, nous accompagnons au cas par cas un maximum de fermes, ceux qui le souhaitent, dans les démarches de contre-visite. Nous gardons une mobilisation constante face à la DDT et la préfecture.

■ Nous refusons les pénalités sur 2015 et continuerons de l'exiger !

■ Au niveau régional, une journée de mobilisation est prévue fin novembre sur le sujet à Toulouse !

A quand des aides justes pour soutenir l'agriculture et tous les agriculteurs ariégeois !

Laurence Marandola
et Dominique Destribois

Les 52 premiers hectares...

C'était « la mesure sociale de la nouvelle PAC », « la mesure pertinente », « la prise en compte des actifs », « une mesure proposée et arrachée par Stéphane Le Foll à ses collègues européens », « encore mieux que le plafonnement » disait-il. Le ministère vient de capituler discrètement en rase campagne sur la surprime des 52 premiers hectares.

Cette mesure était dotée de 5 % du budget du premier pilier en 2015 (soit 25 Euros/ha), 10 % en 2016 (soit 50 Euros/ha). Cette dotation aurait dû être de 15 % en 2017 et 20 % en 2018 (soit 100 €/ha). Mais le gouvernement a choisi de maintenir cette surprime au même niveau en 2017 qu'en 2016. Il a en effet cédé à la pression de la FNSEA et notamment des céréaliers du bassin parisien, ceux-là même qui se sont longtemps engraisés sur le dos de la PAC puis sur le dos des éleveurs quand les cours des céréales étaient élevés et qui peuvent se permettre de détruire le stand du ministère de l'agriculture au salon sans aucune poursuite.

Bien sûr, les petites fermes n'auraient pas été sauvées par les 50 Euros par hectares supplémentaires initialement prévus mais abandonner une mesure qui est globalement bénéfique aux fermes de moins d'une centaine d'hectares au détriment des fermes de plus de 100 hectares est révélateur du décalage qu'il y a entre les discours du Ministère et la politique qu'il mène. Bientôt, la campagne électorale viendra et nos élus s'étonneront des postes, des écoles et des commerces qui ferment...

David Huez



Parce qu'il y a une urgence humaine !

Derrière chaque crise son lot de drames, de détresse, de désespoir aussi. La Confédération paysanne a donc décidé de travailler, sur des propositions de court terme afin de faire face, le plus vite possible aux situations dramatiques que vivent de plus en plus de paysannes et de paysans. Il se décline en deux parties distinctes et complémentaires :

- Comment subvenir le plus rapidement possible aux besoins immédiats des ménages, autrement dit, « faire bouillir la marmite »

- Comment préserver les fermes, les outils économiques des paysans, « faire tourner la ferme »

Les deux volets présentés ci-contre sont des mesures simples ou plus complexes, mais dans tous les cas répondant pleinement aux besoins immédiats.

En effet, il est totalement délirant de voir qu'après une année de crise (sur l'élevage, mais aussi en production végétales, en apiculture, en conchyliculture...), ce sont encore et toujours les foyers, les ménages qui sont la variable d'ajustement de la perte de revenu. Les prélèvements automatiques permettent à la grande majorité des créanciers d'être servis directement et, de fait, prioritairement. Il ne reste donc bien souvent aux paysannes et aux paysans que leurs yeux pour pleurer en fin de mois.

Il est inadmissible de laisser dans cette précarisation la plus inique des gens qui sont victimes de la crise alors que l'agro-alimentaire est florissant, poussant même l'outrecuidance, comme Danone, jusqu'à annoncer que, si leurs bénéficiaires sont records, c'est grâce au prix du lait qui est bas ! Les profits indécentes des uns... la misère des autres. Il y a donc plusieurs niveaux. Ne pas relâcher notre pression sur les acteurs de l'agro-alimentaire (plainte contre les extorqueurs, revendiquer une juste répartition des marges au sein des filières), continuer d'appuyer de toutes nos forces la mise en place de l'agriculture paysanne comme ligne d'horizon permettant de sauver tous les paysans, et les mécanismes politiques pour éviter de replonger dans les crises : régulation, répartition, réorientation des primes !

Mais en attendant, pour garder les paysannes et les paysans, il nous faut arracher des mesures rapides, simples et efficaces pour que toutes et tous puissent vivre décemment. Nous avons donc porté ce plan auprès des paysans au Space et à Cournon (1). Nous avons rencontré Stéphane le Foll et ses services. Nous avons tenté en vain de rencontrer Manuel Valls. Nous avons rencontré Boris Vallaud, secrétaire général de l'Elysée, et Marie-France Cazalères, conseillère agricole de François Hollande.

Ce plan d'urgence élaboré avec toutes les forces vives de la Confédération paysanne est la solution immédiate aux maux des ménages et des fermes. Bien évidemment, il ne nous affranchit pas de nous battre contre ces politiques de plus en plus libérales qui n'ont pour seul but de faire de nous des travailleurs à façon, asservis et précarisés, de l'industrie agro-alimentaire... Nous n'allons pas nous laisser faire !

Laurent Pinatel,

paysan dans la Loire, porte-parole national

« FAIRE BOUILLIR LA MARMITE »

La vie des familles doit être protégée des difficultés économiques de la ferme.

Favoriser l'accès à la Prime d'activité (et au RSA socle)

■ Traitement des demandes dans un délai maximum de 15 jours.

■ Prise en compte du revenu familial réellement disponible pour le calcul des ressources (soustraire au revenu fiscal les remboursements de dettes, ainsi que les annuités de plan de redressement ou de sauvegarde judiciaire). Ouverture de droit pour un an (et non plus trimestrielle). Transfert automatique des bénéficiaires de la Prime pour l'emploi en 2015 vers la Prime d'activité avec effet rétroactif.

Déclenchement automatique de l'instruction pour les autres aides sociales

(logement, santé, allocations familiales, aides d'urgence, tarifs sociaux énergie, eau, téléphone...):

■ Avec majoration des aides sociales pour les foyers les plus en difficulté financée par le fonds social de la MSA.

■ Dans le calcul des ressources du foyer, tenir compte du montant du bénéfice agricole forfaitaire (ne pas augmenter artificiellement ce revenu pour le calcul des ressources pour l'accès à certaines aides sociales).

■ Accès à un service de remplacement gratuit pour que les paysans puissent souffler (éviter les situations d'épuisement professionnel, burn-out) ou en cas d'arrêt maladie.

■ Mesure financée par le fonds social de la MSA

« FAIRE TOURNER LA FERME »

LA TRESORERIE

■ Aide à la trésorerie de 5 000 à 10 000 €

■ Moratoire sur les échéanciers de paiement à tous les créanciers pendant un an avec report de l'échéance en fin de plan.

■ Suspension des poursuites en période de crise. Moratoire des services contentieux de tous les acteurs économiques créanciers des paysans.

■ Aide au fermage : prise en charge de la taxe sur le foncier non-bâti (TFNB) avec fléchage aux fermiers en cas de bail.

LES AIDES PAC

■ Versement effectif de l'ATR (Apport de trésorerie remboursable) 2016, au 16 octobre 2016.

■ Prise en charge des intérêts des prêts contractés pour pallier les retards des versements PAC et des ATR.

■ Compléments d'aides couplées, avec plafond.

■ Suppression des pénalités sur les contrôles PAC et les visites rapides

LA PRODUCTION

■ Autorisation de cession (vente, échange et dons) pour les semences de ferme.

■ Aides plafonnées à l'hectare pour l'achat de semences.

■ Mécanisme de solidarité entre producteurs pour le fourrage, la paille, les aliments du bétail (prise en charge du coût du transport sous condition de don, pour éviter la spéculation).

■ Aides à tous les nouveaux installés : paiement des fermages 2016, dérogation à l'obligation d'atteindre le SMIC au bout de quatre ans pour les installés avec Dotation jeunes agriculteurs (référence au plan de développement économique), prise en charge plafonnée des frais financiers par les banques.

■ Campagne d'information et de sensibilisation des agriculteurs sur les moyens de protéger leur outil de production par des procédures amiables ou judiciaires. Cette campagne doit mettre en avant le nécessaire accompagnement des personnes dans ces démarches et indiquer toutes les structures à même de le mener de façon efficace.

■ Prise en charge de frais de procédure (pouvant aller jusqu'à 5 000 €)

LA PROTECTION SOCIALE

■ Prise en charge des cotisations sociales forfaitaires : Atexa (450 €) et IJ Maladies (200 €)

Comment, pour qui ?

DES MESURES ECONOMIQUES FINANCEES PAR :

■ Une contribution des responsables de la crise (agroalimentaire, grande distribution, assurances, banques, coopératives...) – via la loi de Finance à l'Assemblée nationale fin septembre – et de l'Etat.

■ Une mobilisation des collectivités territoriales (par exemple via les fonds FEADER pour des plans d'urgence agricole).

■ Actionner la réserve de crise européenne.

ET ACCESSIBLES A QUI ?

■ Ces mesures visent à la fois les personnes physiques (statut de non salarié agricole) et les sociétés d'exploitation agricole (GAEC, EARL, SCEA).

■ Les paysans ayant obtenu un minima social (RSA socle et Prime d'activité) - Automaticité de l'aide

■ Les paysans en phase de conciliation ou en cours de procédures collectives (avec un critère supplémentaire sur le patrimoine privé autre que celui de l'exploitation) - Automaticité de l'aide

■ Les paysans confrontés à de fortes baisses de trésorerie (variation à la baisse de trésorerie),

■ et/ou les paysans dont le taux d'endettement court terme est élevé.

■ Les taux de spécialisation et d'endettement couramment retenus en cas de crise sont à proscrire car ils ne prennent pas en compte la diversité des exploitations.

(1) Le Salon des productions animales (Space) s'est tenu à Rennes du 13 au 16 septembre, le Sommet de l'élevage s'est tenu à Cournon, près de Clermont-Ferrand, du 5 au 7 octobre

Regard sur la Biosécurité

La Confédération paysanne nationale suit le dossier sur la grippe aviaire de très près, et localement, en Ariège, la Conf'09 avait convié le sous-préfet, la DDT et la DDCSPP à venir visiter la ferme de Nadine Francioni, qui élève des volailles en circuit court, et pour qui l'application du décret relatif à la biosécurité n'est pas si simple. Puisqu'obligatoire, la Conf'09 a organisé en partenariat avec le CIVAM BIO 09, la formation biosécurité pour les éleveurs de volailles souhaitant une approche adaptée aux circuits courts, à l'élevage biologique,...

Nathalie Laroche, vétérinaire au GIE Zone Verte, est ainsi intervenue deux jours. Son objectif : trouver des réponses cohérentes, pour les petites unités de production, aussi diverses que variées, pour réaliser les aménagements nécessaires répondant à la fois au décret sur la grippe aviaire, et au besoin pratique de limiter les risques sanitaires liés à l'élevage des poules et des canards.

19 éleveurs présents, 19 plans de biosécurité différents

Après une partie théorique sur le virus, son origine, l'épidémie, l'immunité des animaux..., on s'attèle à la mise en place du plan de biosécurité. Premièrement, on constate l'organisation de l'espace et le fonctionnement quotidien de chacun (unité de production de volaille, espace agricole, et espace public, où tout un chacun peu passer) pour déterminer la localisation du ou des SAS ; puis les zones tampon, permettant de laver ce qui traverse d'une zone à l'autre (brouette, tracteur,...), pour empêcher l'horrible virus, mais aussi les bactéries et parasites, de traverser. C'est ainsi qu'on constate la difficulté à définir l'efficacité des désinfectants dans la vraie vie, c'est à dire dans un vrai poulailler.

Les difficultés pour trouver des solutions concernent surtout le lavage, la désinfection du tracteur, quand il est unique sur la ferme et appelé à sortir de l'unité de production des volailles ; les routes, servitudes de passage, qui coupent une même unité de production ; mais aussi le cas des fermes pédagogiques !

Mise en place et financements

Dorénavant, les éleveurs devront tout noter, sur des plans, des fiches, leur plan de biosécurité initial, mais aussi quotidiennement, les opérations effectuées : lavage, désinfection, changement de lots, vide sanitaire...

Suite à cette formation, les éleveurs vont pouvoir déposer une demande de financement pour des travaux dans le cadre du plan de biosécurité

(financements non accessibles aux cotisants solidaires !!). Nous insisterons auprès de la DDT pour que ces dossiers soient traités dans les meilleurs délais.

Pour répondre à ses propositions de mai 2016 suite à la visite de l'élevage de Nadine, on remettra très prochainement au sous-préfet un bilan des difficultés majeurs d'application du décret aux élevages pour demander des axes d'amélioration, des dérogations... pour des fermes de petite taille, en circuit court, avec souvent un seul humain au travail ; bref, tout le contraire des élevages industriels propices à des épidémies telles que la grippe aviaire, et pour lesquels le plan de biosécurité semble adapté...

Michel Bush

Abattoirs de proximité et abattage à la ferme

Les problèmes soulevés par l'abattage des animaux de boucherie ont abouti à des propositions formulées par deux députés, M. Olivier FALORNI et M. Jean-Yves CAULLET, dans leur rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français. ⁽¹⁾ Ce rapport émet un certain nombre de propositions, notamment la proposition n° 26 : "Soutenir à titre expérimental la mise en service de quelques abattoirs mobiles".

Abattage à la ferme

La présence d'abattoirs proches des fermes est intéressante, afin de faire moins de distance pour amener ses animaux. C'est essentiellement un atout économique. L'abattage à la ferme quant à lui est intéressant par le fait qu'il supprime tout stress de l'animal, permettant ainsi à l'éleveur soucieux du bien être de ses animaux de l'être jusqu'au bout. Il faut ensuite amener l'animal mort dans un abattoir pour qu'il subisse les étapes habituelles de préparation de la carcasse.

Pour moi, la priorité est l'abattage à la ferme, même si je dois assumer une distance importante de transfert de l'animal mort vers un abattoir.

Dispositif « caisson d'abattage »

Comme exposé dans le rapport cité ci-dessus, ce dispositif est à mon avis une bonne solution : il permet l'abattage et la saignée des animaux à la ferme puis le transfert vers un abattoir fixe afin que les opérations habituelles s'y déroulent. Ces caissons d'abattage sont donc des solutions légères qui permettent de supprimer le transport et l'attente des animaux dans les abattoirs. Elles n'entreront pas en concurrence avec les abattoirs fixes qui dans tous les cas devront traiter les animaux après abattage.

Il me semble important de constituer un groupe de personnes intéressés de manière à être prêts à répondre à une proposition des pouvoirs publics qui pourraient financer un tel dispositif et/ou être force de proposition vis à vis des pouvoirs publics s'ils ne proposent rien.

Je propose donc aux personnes intéressées de me contacter ⁽²⁾ afin de constituer une certaine "masse critique" susceptible d'être partie prenante dans cette expérimentation.

David Grangé

Au niveau national

La Confédération paysanne travaille depuis quelques années sur le développement des abattoirs de proximité, pratique courante chez certains de nos voisins européens, mais qui est face à des blocages en France pour se développer. Aujourd'hui, la Conf' poursuit son travail en vue d'appuyer techniquement les initiatives locales et de préparer ses positions sur les questions techniques, sanitaires et politiques relatives à ce sujet. Une réunion est programmée le 22 novembre à Bagnolet. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter : Fabien C. ⁽³⁾ fchampion@confederationpaysanne.fr - 01.43.62.18.76

(1) <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-enq/r4038-ti.pdf> -

(2) Contact : David Grangé - 06 89 66 97 18 - david.grange09@gmail.com

ACTUALITE : LA LOI MONTAGNE

SA REVISION AU PARLEMENT ET LES PROPOSITIONS DE LA CONFEDERATION PAYSANNE

La loi Montagne de 1985 est importante car elle a permis de reconnaître une spécificité montagne et de mettre en place des mesures adaptées. Cependant, faute de gouvernance suffisante, la loi a été sous utilisée, en plus d'être "diluée" dans différents codes (rural, environnement, urbanisme, ...). Elle est à l'origine de la mise en place des outils en faveur du pastoralisme avec la création des associations pastorales, groupement pastoraux et convention pluriannuelle de pâturage. Elle reconnaît une autre agriculture, moins productive, qui protège et entretient l'espace, lutte contre les catastrophes naturelles. La Confédération paysanne souhaite que la loi montagne demeure et soit améliorée pour permettre une reconnaissance et un soutien renforcé à la montagne.

Premier syndicat - voire même le seul - à se pencher sur la révision de la loi Montagne, la Conf' travaille sur le sujet depuis 2 ans. Fin septembre 2016, elle a proposé aux parlementaires, dont les élus ariégeois, des amendements...

Gouvernance de la montagne

Il est nécessaire de modifier la composition du Conseil National de la Montagne (CNM) et des Comités de Massif pour y inclure « les représentants des organisations syndicales à vocation générale représentative au niveau national des exploitants agricoles » ; dans un souci de pluralité et pour que la Conf' y participe (ce qui n'est pas le cas actuellement).

Préservation des terres agricoles

Entre 2000 et 2007, la superficie agricole utilisée a régressé 5 fois plus vite en montagne (-10 %) que la moyenne nationale (-2 %) ¹. Il est donc nécessaire que la loi montagne cadre la préservation des terres agricoles, particulièrement dans le contexte de concurrence avec d'autres usages (résidentiels, ski...). La Conf' propose de "soumettre la consommation de terres agricoles en zone de montagne et les projets de création de servitudes à l'avis conforme de la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers" (CDPENAF).

¹http://www.datar.gouv.fr/sites/default/files/bilan_loi_montagne.pdf

Prédation

Inexistant aujourd'hui dans les textes législatifs et règlementaires, le principe de la protection, d'accompagnement et d'indemnisation des dégâts causés par les prédateurs protégés (loup, ours, lynx), identique au niveau de tous les massifs (notion de solidarité), doit être prévu.

Signes de qualité et appellation montagne

Nous proposons de limiter l'utilisation de la mention montagne aux seuls produits produits et élaborés dans le même massif afin de garder la plus-value au sein de celui-ci et jugeons plus utile une dénomination « produits fermiers de montagne ».

Définition de l'activité agricole à la montagne

Il faut l'adapter en intégrant, sans être exhaustifs, la cueillette de plantes dans les activités agricoles (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).

Un an après le colloque que nous avons organisé à Ax les Thermes, la Confédération paysanne poursuit son travail et sera toujours là pour défendre l'agriculture paysanne de montagne !

Une loi qui doit répondre aux préoccupations des agriculteurs...

La loi doit reconnaître le rôle des petites fermes dans l'entretien et la vie des territoires montagnards. Elle doit également rappeler la vocation pastorale de l'ensemble des territoires montagnards, et la priorité de l'usage agricole sur d'autres usages. Les productions hors pastorales dans les territoires de montagne doivent également être reconnues, étudiées et soutenues. Elle doit absolument prendre en compte la problématique du changement climatique qui touche particulièrement les territoires montagneux, la nécessaire solidarité entre activités ainsi que le besoin de recherche/accompagnement spécifique à la montagne.

Laurence Marandola

Le coin du petit Larousse

Pour les adeptes du fameux dictionnaire, nous allons nous attarder sur deux termes économiques chers à notre président de Chambre.

Chiffre d'affaires : Somme des ventes des biens et services pour une entité économique (expl. agricole par ex) sur un exercice comptable.

Valeur ajoutée : Supplément de valeur qu'une entreprise, grâce à son activité, est capable d'apporter à un bien. C'est donc un indicateur économique de la création de richesse d'une entreprise.

Forts de ce rappel, je demande "aux meilleurs experts" de la chambre d'agriculture, convoqués par leur Président pour analyser les propositions de la Conf', d'expliquer à ce même président cette nuance de taille entre ces deux termes pourtant bien connus de la majorité des paysans. Pour rappel, lu dans le Terres d'Ariège expédié à tout le monde, le groupe Toulis dégagerait 800.000 € de CA...mais aussi 800.000 € de valeur ajoutée. On s'étonne que François Hollande ne fasse pas appel à ce grand gestionnaire pour redresser les comptes du pays !

EMPLOI

Ouvrières agricoles cherche emploi dans une ferme caprine pour l'hiver 2016/2017
06.41.66.16.89 ou 06.15.10.16.01
lutincill@hotmail.fr

En vue d'une reconversion agricole, recherche stage / woofing - toutes productions : 07 87 81 89 84

Recherche salarié – ferme du XIX^{ème} siècle polyculture-élevage - projet agro-écologique - à part février 2017, ajustable, CDD puis CDI.
Fiche de poste disponible en contactant la conf'09.

A VENDRE

Cause départ retraite : vds 5 vaches gasconnes pleines (conversion AB)
tél : 05 61 64 57 13

A vendre fromagerie mobile 9m*3m : SAS d'entrée (~2,5m²) : armoire de stockage, frigo, petite cave d'affinage, toilettes

Salle de transformation (~20m²) : équipement total pour transformation lactique et pâte molle

Chambre froide (~4,5m²) La capacité de transformation maxi 20 000 litres

Prix : 13 000 euros - 06 07 42 22 37

Vds troupeau de chèvres (29 mères, un bouc), gestantes, âgées de 4 ans, en AB 06 07 42 22 37

OFFRE – DEMANDE Installation/ transmission / association

L'association le Chardon recherche entre 3 et 10 ha (maraîchage, apiculture, arboriculture, plantes médicinales) avec bâtiments 06 56 80 73 33

Urgent à louer (bail statut du fermage) ferme caprine à Castelnaud Durban : 25 chèvres laitières sur 16 ha de SAU avec bois et parcours.

Fromagerie dans le hameau- vente directe marchés/restaurateurs.

Logement sur place en vente et/ou location.

Départ du fermier actuel au 31 déc.

05 61 64 24 07 - lopez.noemie@orange.fr

Couple en reconversion agricole, avec apport financier, cherche 3 à 5 Ha, + bâti ou CU, adaptée au maraîchage. Présence d'eau et de bois sur le terrain souhaitable, étudie toute proposition. Contact : 06 41 69 14 01 ou deydier2002@yahoo.fr

Eco-village cherche maraîchers bio. Expérience, vente de la production assurée, pour les 15 éco-villageois, le marché sur place, le petit resto-bar, l'approvisionnement pour les grands stages d'été (capacité d'accueil 100 personnes) et les petits stages toute l'année (15 personnes) et les paniers. 3 ha plein sud, sur lieu de 18 ha en Ariège. 5 km de Pamiers. Tel : 0688967446 - mail : contact@saintecamelle.fr

Deux bergères et un charpentier-menuisier à la recherche de :

- une ferme en vente ou en passe de se vendre dans le piémont ariégeois ou proche (pas plus haut que 600m), dans l'idéal dans l'axe Foix/St-Girons, d'une 30^{aine} d'ha ou plus (prairies-landes-bois), de préférence avec bâtiments d'élevage (bovin ou ovin), avec maison d'habitation ou pas, transmission possible en CEFI ;
-et des associé.e.s pour une installation collective sur du maraîchage/apiculture/arbo/céréales/pain/bière ou toute autre production qui pourrait coller avec les brebis
Contactez nous au 0689706444 !

Recherche parcelles de terre agricole de + ou- 5000 m², sur la commune des Bordes-sur-Arize en achat ou location. Accès facile et raccord eau possible souhaité.

Actuellement agricultrice sur Daumazan sur Arize sur des terres difficiles d'accès je cherche à me rapprocher de mon lieu d'habitation et de travail.

Productrice de plantes médicinales en BIO (label ecocert et nature et progres) depuis une dizaine d'année et créatrice de la gamme de cosmétiques "PEAU ETHIC"

CONTACT par mail peauethic@hotmail.com

ou 06 70 33 26 50 - site

www.peauethic.com

Recherche entre 3 et 10 ha avec ou sans bâti, projet maraîchage bio et aviculture – secteur PNR La Bastide de Serou-Foix – Nicolas 06 61 36 12 75

FORMATION « S'INSTALLER PAYSAN » (de l'idée... au projet) !

L'ADEAR de l'Ariège vous propose : de fin janvier à mars, 7 journées de réflexion collective pour mûrir votre projet d'installation : situer son projet – parcours à l'installation – accès au foncier – agriculture bio – agriculture en circuit court – statut – contexte et instances agricoles – agriculture paysanne – construire son prévisionnel économique - financement du projet
Si vous souhaitez vous inscrire (c'est maintenant !) ou si vous êtes en contact avec un porteur de projet intéressé, merci de contacter Mireille de l'ADEAR au 05 34 14 61 79

Ces journées sont présentées dans une continuité pour permettre aux porteurs de projet d'avancer par étapes dans la définition des différents aspects du projet, quel que soit le stade de réflexion, réalisation du projet au départ.

Mais qu'il fait du bien cet article !

On vous invite à prendre connaissance de l'article de Philippe Serpault dans l'Ariégeois magazine n°221. Le titre de cet article parle de lui-même : « Après avoir bataillé face à la défiance des représentants de l'agriculture du département, Lucie Dardun a réussi son installation dans le Donezan, en dehors des cheminements habituels. »

On ne s'inquiète pas, quand les leaders de l'agriculture de notre département auront compris que ces projets qu'ils considéraient comme non viables et farfelus, sont finalement viables et font vivre les territoires, ils les mettront en avant, comme la bio, les circuits courts...

SOUTENEZ-NOUS, PROFITEZ-EN POUR ADHERER POUR L'ANNEE 2016 !

Renvoyez le bulletin d'adhésion ci-dessous + un chèque de cotisation au 32 avenue du Général de Gaulle 09000 Foix

Nom

Prénom

Adresse postale

Adresse mail Tel :

Statut : exploitant-e cotisant-e solidaire en projet d'installation Retraité-e

conjoint-e Autre :

Production.....

• J'adhère à la Confédération paysanne de l'Ariège (chèque à l'ordre de la Confédération paysanne de l'Ariège)

○ Cotisation annuelle + abonnement au journal LE REGAIN : 50 €

○ Cotisation annuelle SOUTIEN + abonnement au journal LE REGAIN : prix libre (> 50 €)

• J'adhère à l'ADEAR de l'Ariège, cotisation annuelle : 20 € (chèque à l'ordre de l'ADEAR de l'Ariège)

Confédération Paysanne de l'Ariège – 32 avenue du Général De Gaulle – 09000 FOIX – 0561021431 – confariege@gmail.com

